

CONVOCATION

Date : 9 décembre 2025
Affichée le : 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



ID : 060-216001743-20251219-14DEL_CM151225-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
du lundi 15 décembre 2025**

Nombre de conseillers :
En exercice : 39
Présents : 27
Votants : 32
Pouvoirs : 5
Absent : 7

L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

LISTE DES DÉLIBÉRATION
AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

17 DEC. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

19 DEC. 2025

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - Mme Loubina FAZAL - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Najat MOUSSATEN - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Marilene DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

M. BROCHOT
Mme PEREZ
Mme SENET
Mme JACQUEMART
M. FACCHINI

Pouvoir à Mme ELONGUERT
Pouvoir à Mme LAMBRE
Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Pouvoir à M. BOULHAMANE
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. DEME, Mme HAMAOUCH, M. ZAHRAOUI, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

14 Modification des contrats de location et des règlements intérieur encadrant la mise à disposition des salles communales à destination des particuliers pour l'organisation d'évènements familiaux

■ **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Les salles municipales du Centre de Rencontres (salles 1 et 2) et du Centre des Cadres sportifs (Grand Hall) sont mises à disposition des associations et des partenaires pour leurs activités et évènements, mais également mises à disposition des particuliers pour l'organisation d'évènements familiaux.

Considérant la pluralité des activités et les difficultés rencontrées, il convient donc d'apporter des modifications aux contrats de location, ainsi qu'aux règlements intérieurs de ces salles municipales concernant les particuliers.

Ces documents permettent de faciliter la gestion quotidienne et favorisent le bon fonctionnement et le respect des règles communes au sein des salles.

Les modifications concernent :

- Le Règlement Intérieur du Grand Hall du Centre des Cadres Sportifs ;
- Le Contrat de Location du Grand Hall du Centre des Cadres Sportifs ;
- Le Règlement Intérieur des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre ;

- Le Contrat de Location des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre.

Elles répondent à différents objectifs :

- Harmoniser les règlements ;
- Préciser les conditions de réservation, de dépôt de la caution et de paiement ;
- Renforcer les règles de sécurité, d'hygiène, de sécurité et de tranquillité publique ;
- Intégrer de nouvelles dispositions relatives à l'entretien du matériel et des lieux mis à disposition aux états des lieux d'entrée et de sortie et à la bonne utilisation des salles ;
- Préciser les responsabilités et obligations de l'organisateur ;
- Modifier l'arborescence de ces documents pour plus de cohérence.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

S²LO

ID : 060-216001743-20251219-14DEL_CM151225-DE

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu le règlement intérieur du grand hall du Centre des Cadres Sportifs ci-annexé,
 Vu le contrat de location du grand hall du Centre des Cadres Sportifs ci-annexé,
 Vu le règlement intérieur des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre ci-annexé,
 Vu le contrat de location des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre ci-annexé,
 Vu l'avis de la commission « Démocratie et Citoyenneté » en date du 28 novembre 2025,
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

| | | | | |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 32 | Pour : 32 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : d'approuver le règlement intérieur du Grand Hall du Centre des Cadres Sportifs à destination des particuliers.

Article 2 : d'approuver le contrat de location du Grand Hall du Centre des Cadres Sportifs à destination des particuliers.

Article 3 : d'approuver le règlement intérieur des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre à destination des particuliers.

Article 4 : d'approuver le contrat de location des salles 1 et 2 du Centre de Rencontre à destination des particuliers.

CREIL, le **19 DEC. 2025**

Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil

Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER

La secrétaire de séance

Jessica ELONGUERT

2/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemercier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr